

Questionnement sur les stages et autres engagements associatifs

Par **Nollane_jed**, le **07/06/2017** à **19:57**

Bonjour à tous,

Je suis étudiante en deuxième année de licence et je viens de valider mon année. Désirant me spécialiser dans les droits fondamentaux/ droits de l'Homme dans le but de travailler dans une ONG/OI, je me demandais quelles étaient les démarches que je pouvais effectuer pour améliorer mon CV.

J'ai pensé à m'engager auprès d'une association/ ONG, mais je ne sais pas quelles sont celles qui prennent des étudiants avec un tel niveau d'étude. Je parle ici de faire du bénévolat bien entendu. J'envisage la possibilité de le faire pendant les vacances mais aussi sur mon temps libre au cours de l'année universitaire.

Je suis également à la recherche d'un stage de 4à6 semaines qui occuperait idéalement ma période post-partiel L3. Je ne sais là encore pas vers quels organismes et autres me tourner...L'idéal étant probablement un stage à l'étranger dans la branche qui m'intéresse, pour parfaire mon anglais.

Auriez vous des idées/avis/ conseils ou des expériences à partager sur le sujet?

Je vous remercie par avance. [smile4]

Par **Xdrv**, le **07/06/2017** à **22:30**

Bonjour, pour l'association vous pouvez vous rapprocher de l'association d'aide au victime près du tribunal de chez vous. Ils prennent souvent des étudiants.

Pour les stages je vous conseille de commencer dès maintenant. Ne cherchez pas de façon trop ciblée. Par exemple je cherchais un stage chez un administrateur judiciaire mais je n'avais que des refus. Je suis alors allé chez un avocat "généraliste" puis chez un avocat pénaliste, puis un avocat d'affaire, et maintenant je suis accepté chez un administrateur judiciaire. J'espère que ça illustrera un peu mon propos

En bref ne vous braquez pas, prenez n'importe quoi en tant que première expérience et petit à petit à force de rencontrer des professionnels vous pourrez vous permettre de préciser votre

choix

Pour l'étranger je ne m'y connais pas assez pour vous conseiller

Par **Nollane_jed**, le **08/06/2017** à **00:46**

Merci de votre réponse ! Je vais m'y mettre le plus tôt possible !
Un stage moins ciblé n'est donc pas un point négatif sur un CV ou pour la selection en M2 plus tard si je comprends bien.

Par **Xdrv**, le **08/06/2017** à **13:14**

Et bien tout dépend. Si vous êtes pris directement comme première expérience dans un super cabinet c'est tant mieux pour vous, mais généralement ce sera impossible.

Vous êtes en médecine et vous voulez être neurochirurgien : vous postulez, vous serez automatiquement recalé. Mais si vous commencez par aller chez votre médecin généraliste, puis au CHU, etc etc vous allez y arriver à force d'expériences.

C'est pareil en droit.

Toutefois si vous faites des stages en plomberie là c'est sur que ça vous servira à rien si vous faites du droit